

[Français]

C'était une expression militaire pour expliquer que si ces gens-là n'étaient pas «relocalisés», ils se trouveraient dans une zone dangereuse au moment où l'on pratiquerait le tir de mortier à longue portée, des armes et des canons.

Maintenant, selon la recommandation du personnel civil et du directeur général des propriétés, et d'après les représentations de nos militaires, nous ne croyons pas qu'il soit possible de garder cette communauté à cet endroit-là, parce que c'est un endroit dangereux.

Par ailleurs, nous sommes prêts à envisager toute proposition.

Quand l'honorable député dit qu'il y a des terrains à proximité que l'on pourrait utiliser, il oublie que dans tout cela, l'agrandissement du camp Valcartier doit être aménagé de façon à offrir un terrain d'ensemble pour la pratique et l'exercice de nos soldats dans le maniement des armes à longue portée.

Je suis persuadé que ni le ministre ni moi-même ne nous opposons à envisager toute proposition susceptible de donner satisfaction aux gens de Shannon.

A date, en tant que je me souviens, je pense qu'il est tout à fait exact de dire qu'on a fait une première enquête et que, à la suite des représentations, on en a fait une deuxième. Au cours de cette deuxième enquête, on demandait aux militaires de justifier pourquoi on avait besoin de ces terrains-là. C'est peut-être à ce moment-là que l'honorable député a constaté que des militaires avaient fait une enquête sur, non pas l'opportunité d'exproprier, mais sur la nécessité, pour eux, d'inclure ces terrains-là dans la zone normale qui devait être expropriée, parce qu'elle se trouvait dans un secteur dangereux.

J'espère que ces explications seront satisfaisantes pour les honorables députés et je suis sûr que personne ne ferme la porte; au fait, nous sommes prêts à envisager n'importe quelle proposition qui pourrait être faite. Je pense que toute cette question-là se ramène au désavantage, pour les gens de Shannon, de rester dans la zone de tir.

Je suis prêt à reprendre les informations précises et à les communiquer à l'honorable député dès que je les aurai obtenues. Je suis également prêt à envisager de quelle façon nous pourrions arriver à concilier les intérêts du ministère de la Défense nationale avec ceux de ces personnes.

[Traduction]

M. Schreyer: Monsieur le président, j'accepte la réponse du ministre dans l'esprit où il l'a faite, mais j'aurais une question précise à poser pour y donner suite. Est-il vrai que les négociations se poursuivent avec les

propriétaires dans la région et que le terrain est encore officiellement à leurs noms; en d'autres termes, que le terrain en cause n'est pas encore propriété de la Couronne?

[Français]

L'hon. M. Cadieux: Je comprends que quand l'expropriation a été décidée, ces propriétés-là ont été incluses dans l'expropriation et, par conséquent, sont expropriées.

Des négociations se déroulent actuellement entre les représentants du ministère de la Défense nationale et les personnes concernées, afin d'en arriver à une entente et établir un prix. Je pense que c'est là la situation.

[Traduction]

M. Schreyer: Monsieur le président, voilà un point très intéressant. Je ne sais pas quelle était la façon de procéder du ministère auparavant mais je suis déçu de constater qu'il n'entame pas d'abord des pourparlers avec les propriétaires au sujet du prix. Apparemment, le ministère a présenté un plan d'expropriation au bureau d'enregistrement des biens-fonds et par la suite a entamé des pourparlers avec ces propriétaires. Il me semble que le ministère devrait s'efforcer vraiment à venir à une entente au sujet du prix avant de recourir à l'expropriation.

[Français]

L'hon. M. Cadieux: Monsieur le président, l'explication de cette procédure est très simple; c'est que dans un cas comme celui-là, il s'agit d'éviter toute spéculation. Si le ministère de la Défense nationale laisse savoir à l'avance qu'il va exproprier 60 milles carrés et qu'il négocie ensuite des prix, avant de déposer son plan d'expropriation, il est facile de prévoir qu'à ce moment-là, les prix vont monter et qu'on ne pourra faire l'expropriation.

Mais je pense qu'on doit présumer que le ministère de la Défense nationale ne cherche pas à spolier les propriétaires et à leur offrir des prix qui ne soient pas acceptables. Je pense qu'il faut admettre cela au départ.

[Traduction]

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je voudrais poser une ou deux questions sur le même sujet. Pour un champ de tir de quel genre faut-il ce terrain supplémentaire?

[Français]

L'hon. M. Cadieux: Monsieur le président, j'ai compris, à ce moment-là, que c'était pour l'exercice d'un bataillon, et avec tout l'équipement moderne à longue portée, y compris les mortiers à longue portée.